



# **PROJET D'ETABLISSEMENT**

**2022 - 2027**



## «Les Sucs : un territoire attractif, volontaire et solidaire»

*« Optimiser et organiser l'enseignement de la Musique et de la Danse sur la  
Communauté de Communes des Sucs »,*

*«Constituer un possible réservoir de musiciens amateurs pour les harmonies et  
fanfares du territoire »,*

*« Favoriser l'accessibilité de la culture sur l'ensemble du territoire, Devenir un  
véritable outil culturel pour la collectivité »,*

*« Adhérer au Schéma Départemental d'Enseignement et d'Éducation Artistique en  
proposant un enseignement artistique complet de l'éveil à la fin du 3<sup>ème</sup> cycle  
amateur »*



# TABLE DES MATIÈRES

## **ETATS DES LIEUX**

### A) PRÉAMBULE

### B) QUELQUES DONNEES CHIFFREES

- Généralités
- Ecole de Musique en chiffre
- Données Budgétaires
- Evolution de l'équipe
- Le partenariat Danse

### C) PANORAMMA DE L'EIMD DES SUCS

- Le Schéma Départemental d'Enseignement et d'Education Artistique
- Les lieux d'enseignement
- L'organisation des études
- Les disciplines enseignées
- Les scolaires
- L'héritage des orchestre amateurs
- La Tournée des Sucs

## **LES POINTS SAILLANTS À TRAVAILLER**

- Réflexions des élus communautaires pour l'avenir
- Propositions de l'équipe pédagogique pour demain
- Points de vigilance
- La danse, un enseignement à développer
- Valoriser l'ancrage dans la vie locale
- Anticiper les fragilités budgétaires

## **LA VISION D'AVENIR**

### A) CONFORTER LA VOCATION INITIALE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

- Varier les formules
- Une grille tarifaire adaptée
- Large choix d'instrument
- Dynamiser l'enseignement de proximité
- Concerner davantage les ados
- Les relations aux orchestres amateurs
- favoriser l'enseignement de la danse

### B) EDUCATION CULTURELLE, DES ACTIONS AUPRES DE PUBLICS NON-INSCRITS

- Un 2° orchestre à l'école
- La Tournée des Sucs
- Des activités culturelles hors les murs

### C) L'EQUIPE E.I.M., UN PILIER INDISPENSABLE

- service administratif et informatique
- Potentiel artistique et formateur de l'équipe enseignante
- R.H. : lisibilité et perspectives claires

### D) CALENDRIER DES ACTIONS PROPOSEES ET ECHEANCIER FINANCIER

- Tableau par année scolaire
- le numérique

## **CONCLUSION**

## **ANNEXES**

# ÉTAT DES LIEUX

## A) PRÉAMBULE

Le précédent projet d'établissement de l'école Intercommunale de Musique et de Danse des Sucs a été conclu pour 2014 – 2019. Suite à une formation départementale de l'ensemble des directeurs d'établissements artistiques, il a été reconstruit pour 2017 – 2021.

Hors, 2021 est une année charnière dans la politique culturelle du département. En effet, le Schéma Départemental d'Enseignement Artistique actuel arrive à son terme et une réflexion sur la forme et le contenu du prochain Schéma Départemental d'Enseignement et d'Éducation Artistique est en cours. Dans cette optique, les directeurs des 11 établissements artistiques appartenant au schéma se concertent régulièrement. De ces nombreuses rencontres découlent une homogénéité de l'enseignement sur le territoire, une dynamique d'entraide et des projets concrets véritablement liés à la réalité de la Haute-Loire.

De plus, 2020 et 2021 ont été des années difficiles traversées par une crise sanitaire sans précédent. Le monde du loisir et le monde de la culture ont été particulièrement affectés par les différents protocoles sanitaires mis en place. Inévitablement, l'état des lieux sera révélateur de ces difficultés.

Enfin, depuis les élections de 2020, une nouvelle équipe d'élus administre la Communauté de Communes des Sucs. Les services se doivent de refléter au mieux leur feuille de route et leur commande politique.

Dans ce contexte, il semble important d'envisager un nouveau projet permettant de valoriser une école d'enseignement artistique connue et reconnue. Plusieurs axes sont à évoquer tel le bilan de l'existant des actions récemment conduites ou le maintien de la structure en catégorie 3 sur l'échelle départementale. Il faut également anticiper les changements nécessaires à son bon fonctionnement tout en continuant de proposer une offre culturelle de service public adaptable et adaptée à la réalité du territoire. Enfin, la modernité apparaît comme un enjeu d'avenir primordial dans nos zones indubitablement rurales mais volontairement dynamiques.

Bien que le diagnostic actuel de l'École Intercommunale de Musique et de Danse des Sucs mette en valeur une bonne santé et une vitalité certaine, un effet « spectateur » pour les quelques années à venir serait véritablement dommageable à notre établissement engendrant retard et isolement.

## B) QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

### Généralités

La Communauté de communes des Sucs regroupent 9 communes pour une population totale de 18 589 habitants (en hausse). Le territoire présente un bon réseau de transport puisque traversé par la RN 88 et desservi par la SNCF sur Retournac. L'arrondissement d'Yssingeaux bénéficie de la proximité des agglomérations stéphanoise (50Km) et du Puy-en-Velay (30Km). La collectivité se situe en zone de moyennes montagnes avec un paysages de sucs (vieux volcans endormis) en bord de Loire et dispose des atouts du milieu rural tout en ayant les équipements et services d'une sous-préfecture. Ainsi, depuis 2009, le territoire offre une attractivité certaine visible par une augmentation constante de la population.

Répartition de la population par tranche d'âge

0-14 ans = 18,2%	45-59 ans = 20,6%
15-29 ans = 15 %	60-74 ans = 17,7%
30-44 ans = 17,3%	+ 75 ans = 11%

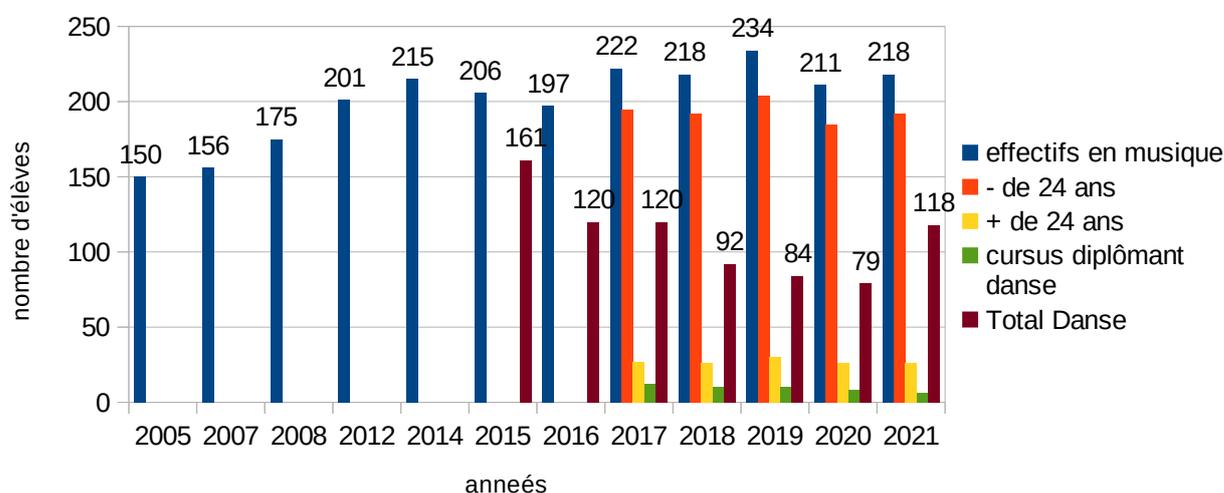
Répartition des moins de 24 ans par tranches d'âge :

2 – 5 ans	813
6 - 10 ans	1172
11 -14 ans	968
15 – 17 ans	759
18 – 24 ans	1055

### École de musique en chiffres

*Effectif stabilisé au-dessus de 200 élèves en musique depuis presque 10 ans.*

Evolution des effectifs



Effectif 2021 / 2022

> total en musique : 218 élèves

> nouveaux élèves (1<sup>ière</sup> inscription) : 75 soit 35%

> âge des élèves :

- de 24 ans = 192 soit 88,5%

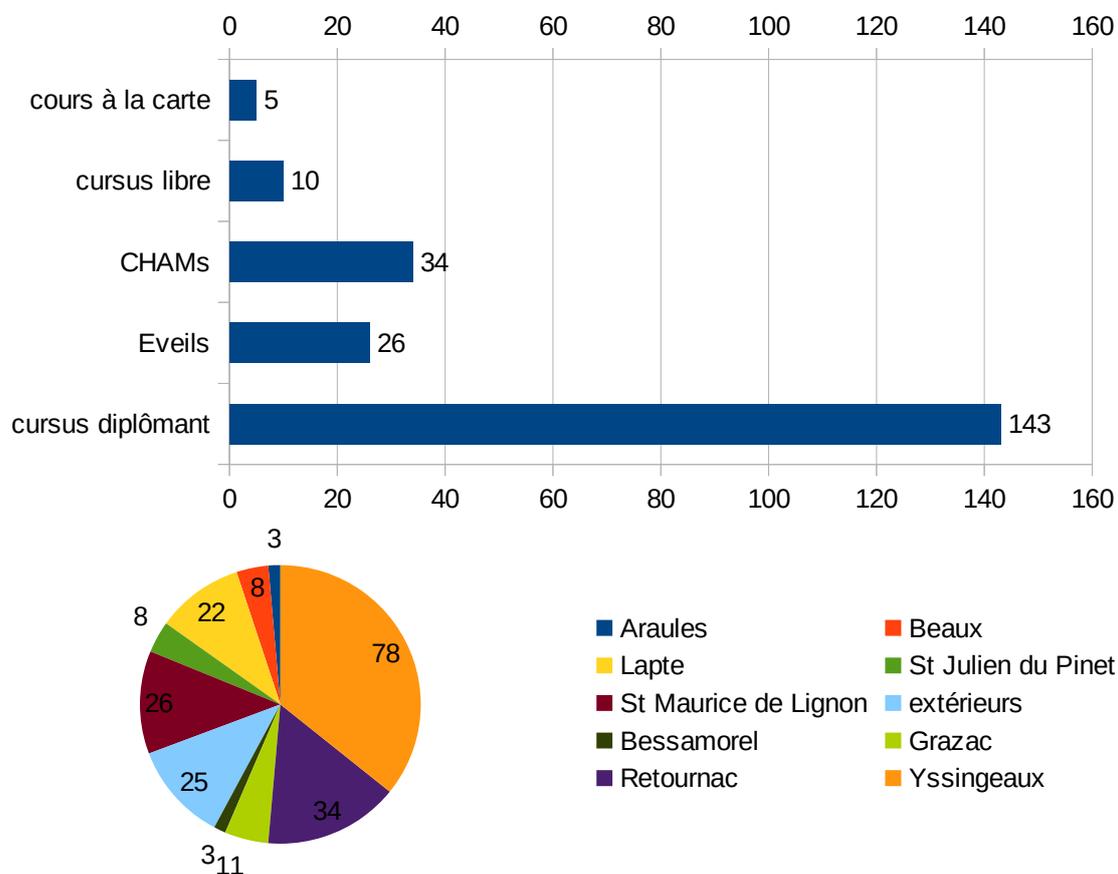
+ de 24 ans = 26 soit 11,5%

2 – 5 ans	21
6 - 10 ans	94
11 -14 ans	66
15 – 17 ans	11
18 – 24 ans	1

Origine géographique des élèves en musique pour 2021 - 2022

à noter : le bassin de recrutement du collège de Retournac dépasse les limites de la CCDS et fait augmenter le volume d'élèves venant de l'extérieur.

Répartition des élèves dans les différents cursus en 2021 – 2022



Répartition des élèves par instrument en 2021 - 2022

flûte	18	Percussions / batterie	13
clarinette	12	guitare	20
saxophone	9	Violon / alto	33
Basson	1	piano	32
trompette	8	Basse électrique	3
cor	4	Accordéon chromatique	4
trombone	4	Accordéon diatonique	8
tuba	2	Cornemuse	1

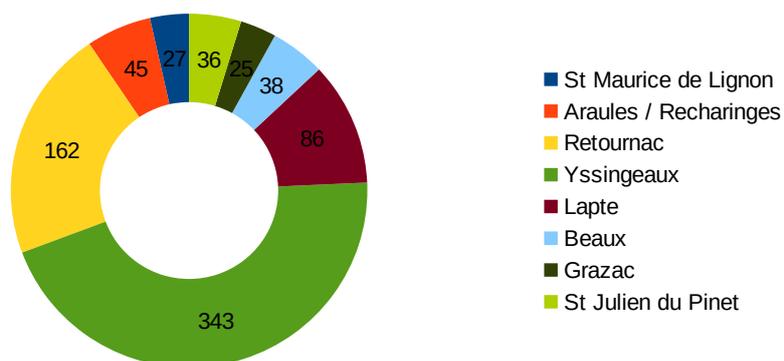
Soit 41% d'élèves en instrument compatible avec l'orchestre d'harmonie

Interventions auprès des scolaires

D'une part, l'EIMD des Sucs est en partenariat de l'Education nationale pour 2 Classes à Horaires aménagés en Musique (CHAM) : l'une avec le collège public de Retournac (23 élèves), l'autre avec le collège privé d'Yssingaux (11 élèves) pour un total de 34 élèves inscrits.

D'autre part, l'EIMD des Sucs emploie une musicienne intervenante en milieu scolaire à temps complet (dont 90% consacrés aux écoles du territoire et 10% à l'éveil). Les interventions musicales en milieu scolaires se font sur appel à projet des instituteurs.rices. L'attribution des heures de l'intervenant se fait en juin en concertation avec le Conseiller pédagogique de l'Inspection Académique. Parmi les heures attribuées, 2 options particulières sont itinérantes sur le territoire des Sucs : l'orchestre à l'école et la chorale à l'école. Dans le premier cas, pendant 1 semestre, nous mettons à disposition d'une classe un parc d'instrument d'harmonie + la dumiste + un professeur d'instrument polyvalent. Dans le 2° cas, pendant un trimestre la dumiste est accompagnée par un pianiste pour proposer des séances de chorale et de chant à une ou plusieurs classes d'une école. Dans tous les cas, les instituteurs.rices doivent participer activement aux projets.

La « dumiste » touche plus de 700 élèves en 2021 – 2022 (sur 1785 élèves maternels & primaires dans la CCDS). Ci-dessous, leur répartition par communes :



Ce chiffre est en augmentation. Il s'explique notamment par l'adaptation dont nous avons dû faire preuve pendant les périodes de crise sanitaire. L'impossibilité d'intervenir au sein des écoles a obligé les enseignants de l'école de musique à imaginer de nouveaux formats. Des propositions numériques ont ainsi vu le jour. Leur concept et leur diversité ont beaucoup séduit les instituteurs.rices et nous ont incité à poursuivre les dispositifs : échanges de vidéos entre classes de l'école de musique et scolaires, tutoriels sur les musiques et danses traditionnelles, etc...

## **Données budgétaires**

- Comparaison du tarif « scolaire cursus diplômant » avec les écoles de musique environnantes :

	Gestion	Classement départemental	Tarif 2020 – 21 pour un scolaire de la CC en cursus complet
Sucs	publique	Catégorie 3	330€
CRD (Puy-en-Velay)	publique	Catégorie 4	381€
Mézenc Loire Meygal	publique	Catégorie 2	282€
Haut-Lignon	publique	Catégorie 2	359€
Pays de Montfaucon	Associatif	Catégorie 1	336€
Marches du Velay Rochebaron	Associatif	Catégorie 3	378€

La moyenne est donc à 344€

- L'adhésion dans un établissement d'enseignement artistique est souvent familiale. De nombreuses fratries fréquentent notre structure. Des tarifs dégressifs pour les familles existent depuis de nombreuses années.

- Sur l'effectif total, 26 inscrits ont plus de 24 ans. Le précédent schéma départemental portait son attention sur les jeunes et vérifiait avec attention le pourcentage d'adultes présents dans les EIM du département. Aux Sucs, le taux d'adultes reste « naturellement » limité. Le tarif adulte est d'ailleurs majoré (330€ pour un scolaire /400€ pour un adulte). Il est également important de signaler que la crise COVID a davantage impacté les élèves adultes qui n'ont pas pu reprendre les cours en présentiel aussi rapidement que les jeunes.

- Budget réalisé en Musique (fonctionnement + investissement) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	291 200	288 800	287 260	288 500	296 700	291 000
Recettes	119 400	125 640	125 180	127 750	97 230	115 940
Part CCDS			162 000	160 000	199 000	175 000

- Si l'on considère qu'une moyenne de 30 000€ est consacrée au milieu scolaire (pas de cotisation), le coût de revient d'un élève inscrit au conservatoire pour la Communauté de Communes des Sucs est d'environ 665€ en 2021-2022. Ce chiffre ne prend pas en compte le public touché par « la Tournée des Sucs » (plus de 30 manifestations diverses auxquelles l'école de musique et de danse prend activement part chaque année – hors COVID).

- Par ailleurs, il est à noter que les coûts de fonctionnement et d'entretien des locaux utilisés par l'École de Musique sont à la charge des municipalités. Les bâtiments sont partagés avec d'autres associations locales.

- Les élus de la Communauté de Communes des Sucs ont souhaité conserver au maximum une tarification raisonnable pour les familles, veillant à ce que la raison financière ne soit pas un frein pour l'accès à l'enseignement artistique.

2008	2016	2019
275€	+4% = 286€	+15% = 330€

Le conseil communautaire souhaite un budget maîtrisé pour la répartition entre Familles / Département & CCDS. Le budget prévisionnel et le bilan de l'EIMD sont donc votés chaque année.

## Évolution de l'équipe enseignante

Qualification	2005	2016	2021-2022
<b>Nombre d'enseignants</b>	15 musique	22 musique + 4 danse	21 musique + 4 danse
<b>C.F.E.M., DEUG, Licence, diplômes étrangers</b>	2	2	1 bachelor anglais
<b>D.E.M., D.E.M. en cours</b>	6	3	2 (D.E. en cours)
<b>D.U.M.I.</b>	0	1	1
<b>D.E. / A.E.A.</b>	7	15 musique + 3 danse	16 musique + 4 danse
<b>C.A. / P.E.A.</b>	0	2	1

En 15 ans, l'équipe enseignante s'est diplômée et la Communauté de Communes a mis en place un plan de pérennisation des postes (57% titulaires ou CDI aujourd'hui). En outre, depuis 2 ans, des rencontres annuelles sont programmées avec l'Agglomération du Puy-en-Velay et la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Megal afin d'optimiser le recrutement, de mutualiser les postes et de sédentariser les équipes enseignantes sur le territoire.

Statuts	2005	2016	2020
Titulaire	1	6	5 (2 demandes en attente)
CDI	/	3	8
CDD	14	11	6
Conventions	/	2	2 + 1 mis à dispo Agglo

Entre 2016 et 2020, 1 prof P.E.A. titulaire a été muté sur Le Puy-en-Velay / Andrézieux et 2 profs .D.E. titulaires ont été mutés à temps complet au CRR de St Etienne. Les élus avaient pour règle de ne pas titulariser d'autres enseignants sauf départ d'un titulaire. Suivant cette règle, 1 enseignant pourrait changer de statut en 2022.

À signaler : Dans la filière culturelle, les concours de la Fonction publique pour être titularisé sont organisés par discipline tous les 4 ans environ. Ainsi, courant 2022, 4 enseignants de l'EIM des Sucs sont inscrits dans cette démarche. S'ils réussissent les épreuves, ils auront 3 ans pour être titularisés avant de perdre le bénéfice de leur concours.

Côté enseignement musical, en 2005/2006, 80H de cours étaient données chaque semaine. En 2016/2017 c'est presque deux fois plus de volume horaire dispensé avec 150H hebdomadaires et 7,5 équivalents temps plein ; dont 80H concernant les cours individuels d'instrument et 24H consacrées aux scolaires (DUMI, CHAM et orchestre à l'école).

En 2021 / 2022, l'Ecole de Musique des Sucs donne 140H de cours hebdomadaires. Parmi ces enseignements, 27H30 concernent des cours collectifs, 31H concernent du temps scolaires (dumi, orchestre à l'école, CHAM) et 81H30 correspondent aux cours individuels d'instrument. L'équipe de 21 professeurs de musique correspond ainsi à 7 équivalents temps plein.

Le conseil communautaire avait instauré pour règle de ne pas ouvrir de nouvelle discipline à moins qu'une classe ne ferme.

**Sur le plan administratif**, le service EIMD fait partie de la commission famille.

\* Le temps de la direction d'établissement a évolué en Septembre 2021. En 2020, le poste comprenait 30% d'enseignement et 70% de direction EIM + pilotage de la Convention EAC. Le poste comprend désormais 1H hebdomadaire d'enseignement instrumental (5%), 25H de direction EIMD (75%), 8H15 (20%) dédiées à l'Éducation et la Culture sur les Sucs (Scolaires, E.A.C. et réseau bibliothèque).

\* Les services administratifs de la collectivité gèrent directement les salaires et les ressources humaines. Une aide est également apportée en matière de communication et de gestion des inscriptions (secrétariat, comptabilité, informatique).

## Le Partenariat Danse

L'École Intercommunale de Musique des Sucs est partenaire de l'Association Yssingelaise de Danse depuis septembre 2014. Initié par une volonté Départementale, ce partenariat a pour but la mise en place progressive d'une offre similaire en musique et en danse sur le territoire. Après audit départemental, un cahier des charges précis est établi et amène la mise en place progressive et homogène d'un cursus diplômant en danse. Sur la Communauté de Communes des Sucs, le dispositif est donc assez récent.

Pour comprendre l'évolution de l'enseignement de la Danse sur les Sucs, il est important de redonner quelques éléments historiques. Avant l'existence de la CCDS, une antenne de l'ancienne école nationale (ENMD Puy-en-Velay) proposait des cours de classique en formule conservatoire sur Yssingaux. Dans les années 2000, la toute récente intercommunalité prend la compétence « école de musique » et œuvre au rassemblement des écoles associatives et des classes issues de l'antenne de l'ENMD. Malgré une demande des familles, la jeune collectivité décide de se consacrer dans un premier temps à la Musique. Pour poursuivre son activité, la Danse se structure alors en association : c'est la naissance de l'AYD.



Au fil des ans, musique et danse progressent bien sur les Sucs.

En 2014, le Département indique aux écoles de musique en catégorie 3 qu'elles doivent mettre en place un enseignement complémentaire à la musique pour se maintenir dans le classement et conserver une subvention identique. Après enquête sur le territoire des Sucs, seule l'AYD présente toutes les conditions requises dans le cahier des charges. Une convention est alors proposée à l'association permettant à la fois le maintien du niveau de l'école de musique et une subvention départementale de 10 000€ pour la Danse.

L'AYD fonctionne sur un enseignement libre depuis les années 2000. La proposition d'un cursus diplômant en 2014 apparaît comme contraignant et n'a rien d'une évidence pour les élèves.

<b>EFFECTIFS / AN</b>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Danse	161	120	120	92	84	79	118
Danse cursus diplômant		10	12	10	10	8	6

Enfin, il est important de signaler que la crise COVID a très durement impacté le milieu sportif et le monde du loisir. Discipline physique, la danse a été beaucoup plus touchée que la musique. Basée sur un apprentissage collectif, l'enseignement à distance, via des supports numériques s'est avéré très compliqué. Néanmoins, l'AYD s'est montrée très réactive et a su proposer des vidéos, des cours en extérieurs, des arrangements financiers, de nombreuses actions de promotion. Ce dynamisme a porté ses fruits puisque les effectifs de la rentrée 2021 sont en hausse et prometteurs.

## C) PANORAMA DE LA STRUCTURE

### Le Schéma Départemental d'Enseignement & d'Éducation Artistique

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confie aux départements l'obligation d'élaborer et d'adopter un schéma départemental de développement des enseignements artistiques, dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ainsi dans son Article 101, la loi stipule que :

- Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique
- Les Départements définissent les principes d'organisation des enseignements artistiques et fixent les conditions de leur participation au financement des établissements d'enseignement initial

Le Schéma Départemental D'Enseignement et d'Education Artistique (SDEEA) de la Haute-Loire compte actuellement 11 établissements répartis en 4 catégories. Chacune de ces catégories implique un cahier des charges précis. Pour un montant global de 700 000€, les subventions du Département sont attribuées par forfait (montants depuis 2018) :

Catégorie 1 = 9 300€,

Catégorie 3 = 42 000€,

Catégorie 2 = 23 300€,

Catégorie 4 = 256 000€.

Des bonus sont accordés en suppléments pour certains dispositifs :

Dumiste à temps complet + 5 000€

Théâtre + 10 000€

CHAM / CHAD + 5 000€

Pôle Musiques Actuelles + 10 000€

Danse + 10 000€

L'École Intercommunale de Musique des Sucs est classée en catégorie 3 sur l'échelle départementale. Le cahier des charges inclut l'enseignement de la Musique et de la Danse par une équipe pédagogique qualifiée, l'enseignement artistique de l'éveil à la fin du cycle 3 amateur, la présence d'interventions en milieu scolaires et de C.H.A.M.. De ce fait, l'établissement est l'un des 4 centres d'examens départementaux.

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Projet culturel de territoire				
Qualification et temps de direction	DE / AEA 25% Tps plein	DE/AEA 50% TP	DE/AEA/PEA 75% TP	PEA / Master temps complet
Qualification enseignants (taux)	50%	60% dont 30% DE/PEA	75% dont 50% DE/PEA	90% dont 70% DE/PEA
Locaux adaptés et accessibles	En cours d'adaptation			
Eveil				
Cycle 1				
Cycle 2				
Cycle 3				
Cycle Préprofessionnel				
DUMI / CHAM-CHAD				
Diverses Pratiques collectives				
Nombreux Instruments d'orchestre				
Danse / Théâtre			Au choix	Les 2
Centre d'examens				
Pôle Ressource SDEEA				

*À noter : Les forfaits ayant été fixés en 2017, l'EIM des Sucs n'a pas obtenu de forfait supplémentaire pour la mise en place d'une 2<sup>o</sup> CHAM sur Retournac en 2019.*

## **Lieux d'enseignement**

Issue du regroupement de plusieurs écoles de musique associatives et d'une antenne de l'ancienne École Nationale de Musique et de Danse, l'école de musique est une compétence de la Communauté de Communes des Sucs depuis sa création en 1999. Les élus ont alors fait le choix de maintenir un service de proximité important.

Ainsi, l'ensemble des disciplines est dispensé sur Yssingaux dans des locaux rénovés, spacieux et dédiés à l'enseignement artistique. Mais les cours de Formation Musicale (cycle 1) sont également proposés sur Lapte (2H pour 18 élèves et 4 niveaux), St Maurice de Lignon (2H pour 9 élèves et 4 niveaux) et Retournac (1H30 pour 17 élèves et 3 niveaux). Par ailleurs, des cours

d'instrument peuvent y être organisés sous réserve de présence du matériel nécessaire et d'un nombre minimum d'élèves inscrits dans la même discipline (à partir de 3 élèves, des frais de déplacement sont prévus pour les enseignants).

Ce service est très apprécié des familles même s'il peut sembler coûteux proportionnellement au nombre d'élèves. Il est à noter qu'il permet de maintenir des effectifs raisonnables sur le centre yssingelais et de poursuivre – dans une certaine mesure – la dynamique locale héritée des associations.

L'ensemble des locaux mis à disposition par les communes fonctionne en partage avec d'autres utilisateurs. Les plannings se mettent en place à la rentrée auprès des services municipaux. L'accessibilité pour personnes en fauteuil roulant n'est pas possible sur nos sites de Lapte, Retournac et St Maurice ; néanmoins, le cas ne s'est jamais présenté. Les locaux de Retournac sont actuellement en cours de rénovation.

Fin 2021, des enseignes ont été fournies aux mairies des antennes afin de permettre une identification plus rapide de nos lieux de cours.

## **Organisation des études**

Lors des inscriptions, les familles ont le choix du cursus diplômant ou du cursus loisir (« open » en danse).

Le cursus diplômant comprend un nombre de cours minimum en musique comme en danse et permet de se présenter aux examens de fins de cycles. Un socle de connaissance est ainsi régulièrement évalué. Les élèves en cursus diplômant sont toujours très actifs dans la vie de l'établissement et participent de ce fait à l'animation du territoire. Afin de valoriser leur adhésion à un parcours de conservatoire et leur implication, les élus ont choisi de subventionner davantage ce dispositif par des tarifs avantageux .

Le cursus « Loisir / Open » répond plus à une activité artistique de loisirs et des formules de cours moins contraignantes. La Formation Musicale reste néanmoins obligatoire en musique pour les débutants pendant 3 ans. Le choix de cette formule est alors moins subventionnée car correspondant davantage à un système de cours « privés » à la carte. Les plannings actuels des familles, l'envie de multiplier les activités, le rythme de vie de certains enfants laissent deviner une hausse de la demande en cursus Open. Il est donc important de se montrer adaptable et adapté en la matière.

## Disciplines enseignées

### Musique

<b>Érudition</b>	Formation Musicale, club improvisation (création)
<b>Les bois</b>	Flûte, clarinette, saxophone, basson
<b>Les cuivres</b>	Trompette, cor, trombone, tuba
<b>Les instruments polyphoniques</b>	Guitare(s), piano, accordéon chromatique
<b>Les cordes</b>	Violon, alto
<b>Les percussions</b>	Percussions d'orchestre
<b>La musique traditionnelle</b>	Accordéon diatonique, cornemuse
<b>Le jazz</b>	piano, soufflant, section rythmique
<b>Les musiques amplifiées</b>	Guitare électrique, basse électrique, batterie, claviers

Disparition de la classe de hautbois et de la classe de vielle à roue (faute d'élève et d'enseignant). L'École Intercommunale de Musique propose aussi de nombreuses pratiques collectives permettant aux élèves de valider le cursus diplômant ou de jouer ensemble selon leurs goûts et leur niveau.

Choix des pratiques d'ensemble par niveau en 2021 :

<b>Pour tous</b>	Chorale	<b>4° et 5° année</b>	Orchestre 2
<b>Pour tous</b>	Atelier Ukulélé	<b>Dès 5° année</b>	Banda de Retournac « les cariocas »
<b>Pour tous</b>	S'accompagner à la guitare	<b>Dès 5° année</b>	Pop Rock
<b>Pour tous</b>	Fanfane de Lapte	<b>Dès 5° année</b>	Harmonie de St Maurice
<b>2° et 3° année</b>	Orchestre 1	<b>Dès 5° année</b>	Harmonie D'Yssingaux
<b>Dès 3° année</b>	Atelier Musiques Traditionnelles	<b>6° année et +</b>	Orchestre 3
<b>Dès 3° année</b>	Club impro & Combo jazz	<b>ADOS</b>	Teens Band

### Danse

L'École Intercommunale de Musique des Sucs est partenaire de deux associations :

- l'Association Yssingelaise de Danse propose l'enseignement de la danse classique, du jazz, du contemporain et de la salsa cubaine.
- Des cours de danses traditionnelles pour adultes et enfants sont dispensés tous les quinze jours par le Centre Départemental de Musiques et Danses Traditionnelles. (CDMDT43)

## Enfance et petite enfance

De façon progressive, plusieurs dispositifs se sont mis en place au sein de notre structure afin de faire face à la demande et de favoriser l'éveil dès le plus jeune âge. Les 0-5 ans sont accueillis lors de 9 séances musicales annuelles en couple parent-enfant. L'éveil danse est accessible dès 4 ans. Les élèves de Grande Section et C.P. peuvent suivre l'éveil musique /instrument à raison

d'une séance hebdomadaire.

Dans un premier temps, les familles apprécient le partage et l'accompagnement prévus pour leurs tout-petits. Par la suite, les échanges et l'alternance possible entre musique et danse séduit et permet d'éviter un effet de lassitude en attendant le début des choses sérieuses (les cours d'initiation en musique comme en danse concernent généralement les C.E.1).

## **Scolaires**

L'École Intercommunale de Musique et de Danse des Sucs propose 4 types d'actions à destination des scolaires.

Tout d'abord, 18H30 d'interventions musicales sont mises en place gratuitement pour les primaires et maternelles du territoire. L'attribution des heures de la dumiste (intervenante en milieu scolaire) se fait aux côtés de l'inspection académique en fonction des demandes des enseignants. Chaque année, tous les établissements scolaires de la collectivité, privés et publics, sont servis.

Ensuite, depuis 2014, 1 enseignant poly-instrumentiste accompagne la dumiste pour le dispositif «orchestre à l'école» (priorité aux CM). Deux classes sont touchées chaque année et bénéficient gratuitement des interventions des professeurs et de la mise à disposition du parc instrumental entre bois et cuivres pour un semestre.

Sur le même principe, depuis 2019, un dispositif de « chorale » à l'école » est proposé aux instituteurs.rices. La dumiste vient pendant un trimestre accompagné par un pianiste pour accompagner, diriger les classes sur un répertoire chant et chorale choisi par les maîtres. Cette formule comporte également un volet formation / conseil pour aider les enseignants à devenir de plus en plus autonomes dans la direction de chœur. Depuis 2019, ce dispositif a bénéficié d'une subvention annuelle de la DRAC via le Conservatoire du Puy-en-Velay (1600€ en 2021).

Enfin, l'EIM des Sucs est partenaire de 2 Classes à Horaires Aménagées pour le Musique (CHAM) en collège. Depuis plus de 16 ans, un dispositif fonctionne avec le Collège privé d'Yssingeaux. Originellement prévu avec une dominante vocale, le dispositif a évolué au fil des ans pour proposer un apprentissage type conservatoire depuis 2020. Avec une majorité de cours dispensés en temps scolaires et une réduction tarifaire (100€ pris en charge par le collège), ce projet séduisant pour les familles donnent de bons résultats pour les 11 élèves inscrits en 2021. Depuis 2017, un atelier orchestre puis une CHAM orchestre ont été mis en place avec le collège public Boris VIAN de Retournac. Des élèves débutants choisissent un instrument d'harmonie en 6° et apprennent de façon collective à faire de la musique en groupe. (24 élèves en 2021-2022).

## **Héritage des orchestres d'amateurs**

Plusieurs orchestres à vent amateurs font partie de la vie associative et culturelle du territoire des Sucs depuis de nombreuses années (harmonie d'Yssingaux, de St Maurice de Lignon, fanfare de Lapte, Banda de Retournac). L'une des missions premières de l'École de musique des Sucs est de former un vivier de musiciens pour alimenter les rangs de ces ensembles. Plusieurs actions sont donc mises en place au sein de l'établissement pour aider les orchestres amateurs et favoriser la promotion de leurs instruments :

- Prise en charge des salaires des chefs des harmonies d'Yssingaux et St Maurice (à raison d'1H30 hebdomadaires)
- Conventions avec les harmonies d'Yssingaux, de St Maurice et la fanfare de Lapte
- Encourager les élèves de niveau suffisant à intégrer l'un de ces groupes et accompagner leur intégration : à la rentrée de septembre 2021, on dénombre 2 élèves dans la banda de Retournac, 7 élèves dans la fanfare de Lapte, 3 élèves au sein de l'harmonie de St Maurice et 12 élèves à l'harmonie d'Yssingaux.
- Les orchestres de débutants mis en place à l'école primaire ou en collège sont constitués exclusivement d'instrument d'harmonie.
- Les locations d'instruments à tarif préférentiel proposées par l'APE « Piccolo, saxo et Cie » concernent majoritairement les instruments d'harmonie.
- 71 élèves apprennent ou pratiquent un instrument compatible avec l'orchestre d'harmonie
- Collaboration lors de projets communs afin d'initier une « filiation » naturelle de l'EIM vers les orchestres (ex : concert orchestre à l'école + orchestre de l'EIM + fanfare de Lapte en fev 2022)

## **La Tournée des Sucs, un calendrier de projets pédagogiques et culturels, un réseau de partenaires au service de l'animation du territoire.**

L'équipe pédagogique de l'École de Musique et de Danse des Sucs est très impliquée et régulièrement félicitée pour son dynamisme. Les enseignants ont à cœur de proposer des temps de scènes et des actions pédagogiques nouvelles ou innovantes pour leurs élèves. Le nombre de concerts et de master class se multipliant, il a été décidé depuis 2012 de les regrouper - à des fins de communication – sous l'intitulé « La tournée des Sucs ».

Chaque année, sur propositions des professeurs et en collaborations avec nos nombreux partenaires, un budget est réservé à l'organisation de ces spectacles, week-end orchestre, sorties culturelles ou master class. Nous avons ainsi pu travailler le beat box avec Oslim, organiser un regroupement inter-départemental « Happy day » en clarinettes, aborder la technique du « clapping » en guitare avec SCIORTINO ou s'initier aux musiques latines avec des chiliens, participer à la création de « l'opérette de Ravensbrüch » (TILLION) aux côtés de la Cie en résidence Nosferatu, monter une comédie musicale en cor et l'exporter à Reims, accueillir une master class exceptionnelle avec l'américain Kirk Joseph, participer à un concert symphonique avec le CRD pour accompagner le baryton yssingelais Jean-François ROUCHON, participer à des émissions de radio en live (FM43), accueillir « TUTU » à Montbarnier (AYD), faire une master-class spectacle avec la Cie de Danse Poé, commander et créer un conte musicale « pur Sucs » pour un rassemblement de flûtistes...etc

Cette ouverture sur l'extérieur est d'autant plus précieuse lorsque des zones rurales peuvent organiser des événementiels dignes des grandes villes ou lorsque l'on sort de périodes de confinement et d'entre-soi.

Ces actions sont rendues possibles par des partenariats financiers (Département, Pays, saison culturelle, médiathèque, cinéma, AYD...) et humains qui assurent et pérennisent la richesse de notre réseau départemental, tant du côté des enseignants que du côté des élèves. De véritables histoires d'amitiés, des rencontres d'artistes incroyables, des souvenirs artistiques inattendus sont nés de ces projets.

Ce dynamisme concourt à la culture de nos élèves et contribue à la naissance de vocations. À nous de savoir valoriser à notre tour les talents du « cru » (Jean-François ROUCHON, Claire LACOMBE, Marianne SABATIER, Antoine MARTIN, Sacha MORIN, Simon EXBRAYAT, Eva BANCAL, Camille ESCOMEL ...)

- Association « Piccolo, Saxo & Cie »

L'énorme atout de la structure dans l'organisation et la réalisation de ces diverses actions pédagogiques et culturelles est son association de parents d'élèves « Piccolo, saxo et Cie ». L'A.P.E. a été créé en même temps que l'école intercommunale avec une subvention annuelle de la collectivité de 4900€ pour aider les familles dans le besoin, gérer l'assurance et l'entretien du parc de matériel, prendre en charge les actions pédagogiques, être le trait d'union entre familles, enseignants et élus. Basé sur le bénévolat d'élèves, de parents d'élèves ou d'enseignants, le fonctionnement associatif permet une souplesse dans la construction des projets que n'autoriserait pas l'administration publique. Les services rendus sont très appréciés des usagers et des enseignants. L'APE s'est révélée un outil indispensable dans l'aide financière aux familles lors de la crise Covid.

Au terme de cet état des lieux, un rapide bilan permet de visualiser des points forts de l'EIM à la fois comme acteur important dans le réseau départemental, s'appuyant sur une équipe pédagogique qualifiée, stable et dynamique, véritable service public revendiquant un ancrage territorial solide.

En effet, l'Etablissement d'Enseignement Artistique des Sucs révèle un impact important sur son territoire d'intervention :

- en tant qu'acteur essentiel de l'animation culturelle (organisation d'événementiels culturels, appui aux pratiques amateurs)
- en tant qu'acteur économique (offre de service, pôle ressource, réseau de partenaires, source d'emplois)
- et en tant qu'acteur de la citoyenneté (participation active des usagers, pratique artistique, éducation culturelle, espace de respect, aspiration au vivre ensemble).

Comme l'indiquait le préambule, la vitalité et la dynamique de l'École Intercommunale de musique et de Danse des Sucs n'est pas à remettre en cause. Il se dégage toutefois un certain nombre de points saillants à travailler pour envisager un avenir serein.



Orchestre à l'école à Lapte en 2021/22.

# POINTS SAILLANTS À TRAVAILLER :

L'équipe pédagogique, consultée sur les atouts de notre établissement, souligne l'esprit familial de l'école, l'énergie communicative de l'équipe enseignante, les bases d'un enseignement en cursus diplômant solides et fiables, le confort matériel (en terme d'équipement), le rôle – de plus en plus conscient et volontaire - d'être au centre d'un réseau culturel.

Les points faibles évoqués se concentrent autour des incertitudes quant aux schémas nationaux et départementaux, à l'émergence d'une politique culturelle nationale de plus en plus en faveur de public non inscrit, la difficulté à satisfaire les envies de tous et de chacun, les effectifs instables dans certains cours ou sur certains sites, le manque de reconnaissance.

Les points saillants évoqués ci-après doivent s'appuyer sur les forces de l'établissement pour tâcher de prévenir et d'anticiper les difficultés à venir.

## Réflexions des élus communautaires pour l'avenir.

La concertation des élus locaux permet de rédiger une liste de thématiques importantes qui serviront d'aiguillage au présent projet d'Établissement :

- Maintien du soutien financier à « Piccolo, Saxo et Cie »
- Maintien de l'école en catégorie 3 (Département)
- Maintien d'un niveau d'investissement raisonnable et raisonné (6 000€ pendant 2 ans puis progressivement jusqu'à 4000€ / an)
- Vigilance sur les pratiques tarifaires : éviter d'écarter les familles les moins aisées / Ne pas créer un conservatoire sélectif par l'argent
- Poursuivre l'implication sur le territoire : positionner la musique comme un élément fédérateur et de lien social (liens aux orchestres amateurs, service de proximité des antennes...)
- Faire découvrir la musique aux jeunes (tickets loisirs, périscolaires, dumiste, etc ...)
- Mobiliser et être plus attractifs pour les ados
- Faire de la « tournée des Sucs » un événement culturel communautaire plus important, intergénérationnel

- Intensifier le partenariat avec la Danse, créer + de liens, envisager des dispositifs scolaires
- Communiquer davantage, promouvoir l'EIMD au-delà de nos frontières. Miser sur nos « pépites » (valoriser les anciens élèves qui se sont professionnalisés)
- Envisager un autre dispositif d'orchestre à l'école / Prévoir un 2<sup>o</sup> parc instrumental.
- Conserver une vigilance financière pour une répartition budgétaire maîtrisée entre CCDS / familles & Département
- Amplifier les possibilités de « pôle ressources » de nos locaux / équipements
- Inciter nos élèves à venir aux spectacles de nos saisons culturelles et à fréquenter le spectacle vivant.

### **Propositions de l'équipe pédagogique pour demain.**

- Mise en place d'un pôle musiques actuelles pour ados avec cours de chants / locaux spécifiques (salle de musiques actuelles équipée et adaptée)
- Mise en place d'une section «comédie musicale » pour ados (mêlant chant-théâtre-danse)
- Renforcer nos liens avec les orchestres amateurs
- Prévoir du temps d'éveil musical pour la petite enfance et milieu du handicap
- Proposer une formation « atelier musical » aux animateurs CLSH, RPE, hôpital / EHPAd/handicap, bibliothèque ... pour les aider à accompagner les usagers dans leurs pratiques quotidiennes.
- Valoriser l'équipe dans son potentiel artistique avec des concerts des profs occasionnels

### **Points de vigilance :**

- RH : la gestion publique est attractive mais il faut revoir le plan de pérennisation des enseignants / évolution des carrières afin de leur donner lisibilité et perspectives.
- Nouveau Schéma Départemental et charte nationale en attente
- Equilibre entre Enseignement Artistique et Education Artistique
- Participer à la Convention Territoriale d'EAC
- Vigilance sur le recrutement des élèves, leur fidélité, notamment les adultes et l'après-COVID

- Intérêt croissant des familles pour du loisir : parents et enfants s'engagent et s'investissent de moins en moins. Comment encourager le goût de l'effort et la persévérance ? Comment susciter l'envie d'un certain niveau ou d'un niveau certain ?

## **La Danse, un enseignement à développer**

Depuis 6 ans, parallèlement à l'enseignement de la musique, nous œuvrons à la mise en place progressive d'un cursus diplômant en danse. Aux côtés de l'Association Yssingelaise de Danse, l'organisation et la promotion de cette nouveauté s'est construite à petits pas. Les échanges entre les 2 disciplines sont réguliers (cours communs, spectacles communs). Néanmoins, les résultats actuels ne sont pas à la hauteur des espérances initiales en terme de cursus diplômant. Il est évident que la récente crise sanitaire n'a pas aidé les efforts entrepris. Malgré une aide financière et de bons résultats lors des premiers examens de fin de cycle 1, le cursus conservatoire peine à séduire.

Pour fonctionner, le dispositif a besoin d'être renforcé en termes de communication, de contenu pédagogique, de passerelles entre enseignants, de réseau départemental, de projets transversaux, de moyens.

En effet, Le département subventionnait la mise en œuvre d'un cursus danse à hauteur de 10000€ par an. Cette aide semble confirmée pour le schéma départemental à venir, mais elle ne suffit plus à couvrir les dépenses pédagogiques nécessaires pour la mise en place d'un véritable cursus diplômant. Il est donc primordial de revoir et d'étudier avec soin les termes de la convention avec l'Association Yssingelaise de Danse qui souhaite poursuivre le partenariat.

## **Valoriser l'ancrage dans la vie locale**

Depuis plusieurs années, le dynamisme et l'implication de l'équipe enseignante ont permis à l'école de musique de multiplier les actions culturelles impliquant autant un public averti que des spectateurs non inscrits. La « Tournée des Sucs » propose des manifestations itinérantes et majoritairement gratuites sur le territoire des Sucs.

L'intervenante en milieu scolaire est présente (mise à disposition gratuite) chaque semaine dans tous les établissements maternels / primaires privés et publics de la communauté de communes sur projet des instituteurs.rices.

Les collaborations avec des partenaires locaux (cinéma, bibliothèque, crèche, patrimoine, comité des fêtes, GAL...) ont favorisé un visage populaire de notre établissement. De plus, les efforts de communication accomplis dans le précédent projet d'établissement ont permis de mettre en lumière le visage de l'EIMD des Sucs en terme d'événementiels et d'ancrage dans la vie locale.

Il semble cependant que le service de proximité rendu dans les antennes peut être améliorer

quant aux enseignements proposés. De la même façon, d'autres formats de cours pourraient être imaginés pour attirer et toucher de nouveaux publics (jeunes en internat, habitants éloignés, milieu social ou hospitalier, handicap).

## **Anticiper des fragilités budgétaires**

Avant tout, il est important de savoir que les recettes du budget École de Musique viennent principalement de trois entités : le Département, les familles et la Communauté de Communes des Sucs. L'établissement est ainsi financé au  $\frac{3}{4}$  par des collectivités publiques.

Le premier schéma départemental a tout d'abord favorisé une gestion directe et publique des établissements d'enseignement artistique. Dans un deuxième temps, la subvention était proportionnelle à la masse salariale de l'équipe pédagogique en fonction de sa qualification et des types de contrats. Le 3<sup>o</sup> schéma départemental s'est concentré sur l'aspect pédagogique et nous a incité à structurer l'enseignement, à élargir l'offre (ouverture de classes, mise en place de C.H.A.M., intégration d'un cursus danse, interventions scolaires). Afin de rester classé en établissement de 3<sup>o</sup> catégorie, l'École de musique des Sucs s'est efforcée de remplir le cahier des charges afférent. Enfin, contraint de faire face aux limites de son propre budget, le département a favorisé dans le dernier schéma une subvention forfaitaire, fonction du classement de la structure, sans distinction de son mode de gestion (public ou associatif). Le prochain projet Départemental sera voté en juin 2022. Une baisse de l'aide financière ou une augmentation du cahier des charges sans hausse de la subvention auraient des conséquences directes sur le financement de la structure.

Dans un second temps, pour anticiper la baisse des fonds publics et les fragilités budgétaires à venir, il faut réduire les coûts et augmenter / diversifier les recettes, c'est-à-dire :

- Développer le nombre d'élèves sans augmenter la masse salariale / accueillir plus de monde sans coût supplémentaire (notamment mettre en place des minima pour les effectifs des formules collectives et CHAMs)
- Dynamiser le service de proximité : améliorer la fréquentation des antennes, concerner davantage les locaux, la population à travers l'écoute des besoins, les associations partenaires, les manifestations déjà implantées...
- Limiter et réduire l'érosion de l'effectif : fidéliser les inscrits, attirer davantage les amateurs et toucher un nouveau public (susciter envie et curiosité).
- Réfléchir à une pédagogie collective en essayant et adaptant les formats de cours.
- Trouver d'autres idées de ressources financières extérieures, mutualiser les moyens avec d'autres.
- Adapter et ajuster les tarifs d'inscriptions selon les besoins éventuels.

A condition d'avancer avec vigilance sur ces points, l'École Intercommunale de Musique et de Danse des Sucs peut progresser dans son rôle d'équipement culturel et éducatif structurant du territoire.

# VISION D'AVENIR

De Juin 2021 à Février 2022, plusieurs consultations ont été réalisées auprès des enseignants, des parents d'élèves, des principaux partenaires et des élus. Ces temps de rencontre ont permis de mettre en avant plusieurs pistes de travail afin de donner à l'EIMD des Sucs une véritable envergure d'établissement d'enseignement artistique & d'éducation culturelle.

Au sein de la compétence Famille, l'EIMD apparaît déjà comme un outil phare d'une politique culturelle croissante sur les Sucs. Le projet d'avenir et les actions proposées doivent permettre de conforter ses acquis et d'ouvrir un champ des possibles. Dans ce contexte, il est capital de trouver le point d'équilibre entre Enseignement musical et Education artistique, entre publics inscrits et publics non inscrits. Ainsi, les actions d'Education culturelle ne doivent pas se développer au détriment des pratiques habituelles d'Enseignement artistique. L'EIMD a besoin d'un plan d'avenir et de perspectives ambitieuses. (Les nouveautés sont en rouge)

Cf annexe : « l'école de musique et de danse, un carrefour »

## **A) CONFORTER LA VOCATION INITIALE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, ENSEIGNEMENT MUSIQUE ET DANSE POUR UN PUBLIC INSCRIT**

Fruit d'un travail collectif depuis les années 2000, l'EIMD des Sucs est reconnue comme établissement d'enseignement public de la musique et de la danse qui :

- dispense un enseignement initial possiblement sanctionné par des certificats d'études,
- assure l'éveil, l'initiation puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique amateur autonome.
- se maintient en catégorie 3 dans le classement du schéma départemental comme les EIMD de Brioude et des Marches-du-Velay / Rochebaron.

En la matière, plusieurs actions doivent nous permettre de conforter et/ou d'améliorer nos pratiques.

Au sein de l'établissement, l'enseignement artistique s'appuie sur le réseau des 11 EIM de Haute-Loire et respecte plusieurs textes cadres : charte nationale (en attente), schéma départemental (en attente), les règlement intérieur et règlement des études, le projet d'établissement.

Le présent projet d'établissement doit veiller au maintien d'une qualité d'enseignement garante d'un niveau reconnu, d'une possibilité de formation diplômante, d'un recrutement correct pour nos orchestres amateurs.

## **Proposer un enseignement variant les formules.**

Notre offre d'enseignement doit continuer de décliner plusieurs formules pour que chacun puisse trouver sa place :

- FORMULE ÉVEIL :
  - éveil petite enfance (1 an à MS) OU
  - éveil musical (GS et CP)
- FORMULE CONSERVATOIRE (DIPLÔMANTE) :
  - instrument + Formation Musciale + pratique d'ensemble  
(expériences scéniques régulières et passages d'examens départementaux)
- FORMULE LOISIR :
  - cours collectifs seulement OU
  - instrument + pratique collective OU
  - instrument + FM
- FORMULE INSTRUMENT SEULEMENT À LA CARTE :
  - 15 cours de 30 minutes / an OU
  - cours hebdomadaires
- FORMULE ADOS
  - choix de cours collectifs adaptés (teens band, chorale, ukulélé, guitare accompagnement)
  - **Comédie Musicale**
  - **musique au lycée : « Music au bahut »**
- FORMULE CAS PARTICULIERS
  - membres des orchestres amateurs,
  - entraide avec EIM voisines de catégorie inférieure
- FORMULE CHAM Yssingeaux OU Retournac

## Une grille tarifaire adaptée au contexte et aux différentes formules.

La grille tarifaire est complexe car elle différencie les habitants de la CCDS des élèves venant de l'extérieur. Les cotisations familiales sont également dégressives pour les fratries. Enfin, les cursus libres sont majorés par rapport au cursus diplômant.

En effet, la proposition en place depuis de nombreuses années favorisent financièrement l'adhésion en cursus conservatoire. Les fonds publics sont ainsi davantage fléchés sur des pratiques diplômantes et/ou impliquant une participation des élèves à l'animation du territoire. Les formules « loisir » et « à la carte » correspondent davantage à des vœux de cours particuliers et sont plus coûteuses pour les familles.

### Cf. annexe « proposition tarifaires 2022 / 2023

Plusieurs aides sont mises en place pour faciliter l'inscription des familles :

- aide financière de l'APE (10% de l'inscription) + aide exceptionnelle (déménagement, Covid....)
- location d'instrument par l'APE très avantageuse (70€ l'année) + vente d'occasion afin de maintenir un parc instrumental récent.
- Prêt d'instrument d'harmonie gratuit pour les st mauriçois par l'harmonie la Fraternelle
- Prise en charge de la moitié de l'inscription par la fanfare l'Audacieuse pour les élèves membres assidus de l'orchestre
- Paiement échelonné possible auprès de la trésorerie générale.
- Paiement possible en chèques vacances et avec le **Pass culture (15-18 ans)**
- **Mise en place d'un document visant à afficher les efforts financiers de la CCDS (et du Département) sur l'EIMD à destination des inscrits et du grand public**

## Proposer un large choix d'instruments.

- Tout en faisant la part belle aux instruments d'harmonie
- Contrôle du budget de l'EIM par une limite de cours individuel d'instrument
- **Selon les besoins et la demande, l'ouverture de nouvelle discipline pourra être soumise au vote des élus communautaires.**

Instrument d'harmonies		Musiques actuelles	Autres
Flûte	cor	Guitare électrique	Piano
clarinette	trombone	basse électrique	violon / alto
saxophone	tuba	percussions – batterie	accordéon chromatique
basson	percussions	piano musiques actuelles	accordéon diatonique / cornemuse
trompette		<b>chant</b>	ukulélé / banjo / mandoline
			piano en anglais
			trombone en anglais

## Dynamiser l'enseignement de proximité :

### 1) enseignement proposé :

Après sondage auprès des populations, l'EIMD envisage de renforcer son service de proximité avec les propositions suivantes :

- Araules / Recharinges : 0H45 d'éveil ou de chorale avec Marie HEBBELYNCK. Besoin d'une salle et d'un peu de matériel instrumental prévisible dans le budget investissement
  - Lapte / Grazac :  
0H45 d'éveil musique  
0H45 atelier ukulélé ou accompagnement guitare  
cours d'instrument sur la commune proposés dans le sondage : piano, trompette, guitare
  - St Maurice de Lignon :  
0H45 éveil musical  
cours d'instrument sur la commune proposés dans le sondage : flûte, clarinette, trombone, percussions
  - Retournac :  
0H45 d'éveil musique  
0H45 atelier ukulélé ou accompagnement guitare  
cours d'instrument sur la commune proposés dans le sondage : piano, flûte, guitare, accordéon diatonique & cornemuse
- Les cours collectifs ne seront mis en place que si l'effectif suffit à les financer (**minimum 8 inscrits**).

Le principe des sondages va être mis à l'essai en 2022. Ils laissent une porte ouverte à d'autres envies / besoins. Réalisés en Mai, ils permettraient d'envisager plus tôt les cours et instruments disponibles sur chaque antenne.

Cf annexe « sondages »

### 2) Locaux

La réussite des cours sur les antennes est intimement liée à la mise à disposition de locaux adaptés. Il est donc important de travailler aux côtés des maires des antennes à la mise à disposition de locaux accueillants, accessibles et conformes à l'enseignement de la musique.

> accessibilité des antennes aux personnes en fauteuil roulant : envisager des lieux de secours à mettre en place si des cas se présentent.

> Retournac : salle, équipement, mobilier > **Concertation avec la mairie pour l'automne 2022 et promotion d'un pôle ressource pour des amateurs locaux.**

> Yssingaux : salle de musiques actuelles dédiée avec vocation studio d'enregistrement & pôle ressource. **2022/2023 : études des besoins et des lieux possibles, 2023/2024 : CCDS = 5 000€**

## Concerner davantage les ados

- **Mise en place d'une section « comédie musicale » :**
  - sondage réalisés auprès des collègues, lycées, PIJ
  - promotion par un stage tickets loisirs en Avril et Juillet
  - réalisation d'un mini clip de promotion « tik tok » et d'une affiche diffusée sur instagramm
  - mise en place d'un casting /audition de recrutement pour un maximum de 20 places
  - Organisation : 3 cours hebdo en chant – théâtre – danse. Accessible de la 4° à la terminale. Un projet / an avec prestation scénique finale.
  - coût : coût pédagogique annuel max 7 000€ / recette 20 élèves à 250€ = 5 000€ / reste à charge prévisionnel pour la CCDS : 2 000€. (Possibilité de réduire avec des temps de cours à 45 minutes au lieu de 1H)
- Favoriser la mise en place progressive d'un pôle musiques actuelles (à destinations des jeunes de collègue – lycée – étudiant)
  - sondage réalisés auprès des collègues, lycées, PIJ
  - « Teens band » pour débutants promotion par tickets loisirs en Avril et été
  - **ouverture d'une classe de chant musiques actuelles** pour permettre la mise en place de vrais groupes rock.
  - **Réflexion sur une salle dédiée et équipée pour les musiques actuelles** avec mini studio d'enregistrement (n'existe pas sur les Sucs). Ce local pourrait être proposé comme local de répétitions pour d'autres groupes amateurs des Sucs et contribuerait à une vision de l'établissement comme pôle ressources. (Renseignements sur des subvention Région? Travail avec municipalité d'Yssingaux)
- **« Music au bahut » :** Le lycée G.SAND et l'ESCY accueille + de 300 internes qui ont des difficultés à se déplacer vers l'EIM. L'inverse pourrait être envisager :
  - sondage réalisé auprès du lycée
  - proposition d'un cours collectif hebdo accessible aux débutants, dans l'enceinte du lycée, par un enseignant de l'EIM polyvalent qui proposerait un semestre ukulélé/chant, un semestre musique & numérique (création de rap / slam / musiques sur des applications)
  - partenariat avec FM 43 pour diffusion de génériques
  - tarif habituel pour accès aux cours collectifs : 130€ l'année
  - prévoir investissement EIM & APE en ukulélé & Ipads supplémentaires.
- Proposer le paiement en **pass culture** (15 - 18 ans)
- Mise en place, par l'APE « Piccolo, saxo & Cie » d'une bourse aux études pour les

adolescents dans dans le besoin (pour les familles bénéficiant de l'allocation rentrée scolaire par exemple). Par un système de mécénat, l'APE financerait entièrement l'inscription des jeunes pour des cours ne nécessitant pas / peu d'investissement matériel supplémentaires : chorale, comédie musicale, atelier ukulélé, accompagnement à la guitare.

### **Relation avec les orchestres amateurs du territoire :**

- Les chefs d'orchestre des harmonies d'Yssingeaux et de St Maurice sont financés par la CCDS à hauteur de 1H30 hebdomadaire.
- La **banda de Retournac**, « les cariocas », **souhaite conventionner** avec l'EIMD pour envisager un partenariat de projet annuel et mettre en place une collaboration durable.
- La **Fanfare de Lapte manifeste le besoin d'un accompagnement régulier d'un enseignant** afin de les aider à intégrer au mieux dans leurs rangs les jeunes recrues. Dans un premier temps, 2H mensuelles (= 0H30 / hebdo) pourraient permettre à un enseignant des classes de cuivre d'adapter les partitions, de faire travailler les élèves dans le détail, d'accompagner les jeunes recrues lors de certaines répétitions avec la fanfare. Coût annuel prévisionnel pour la CCDS : 700€.
- Afin d'afficher régulièrement le potentiel musical des Sucs, de partager un grand moment de convivialité et de créer une synergie locale, l'EIMD propose de flécher systématiquement une manifestation de la « Tournée des Sucs » comme projet fédérateur entre élèves – enseignants – musiciens amateurs. Ainsi, en décembre 2022, le concert de Noël se ferait avec un orchestre géant. La salle de spectacle doit alors pouvoir accueillir + de 100 musiciens et un large public.

### **Accompagner, favoriser et développer l'enseignement de la DANSE**

Afin de répondre aux exigences de la charte d'enseignement nationale, afin de s'aligner sur les cursus dispensés dans les 3 autres écoles du Département, afin de promouvoir la danse suite aux difficultés engendrées par la crise sanitaire, il est proposé à la CCDS de s'impliquer davantage dans ce partenariat et d'accompagner au mieux l'enseignement de cette 2° discipline artistique sur son territoire.

#### 1) La collaboration musique / danse :

- maintien d'un cours musique / danse fonctionnant avec un binôme d'enseignants pour les classes d'éveil ou d'initiation et connaissant un vif succès (enseignant musique actuellement financé par la CCDS pour 0H30 hebdo) > **1H hebdo soit 1500€ CCDS (contre 750€ / an actuellement)**

- Associer les professeurs de danse lors du repas / réunion de rentrée de l'équipe pédagogique en musique pour permettre une rencontre et une concertation annuelle autour des plannings, projets, évaluations. > 5 repas
  - Afin d'enrichir la culture et les échanges entre élèves danseurs et musiciens et de faciliter la mise en place de passerelles inter-disciplines, poursuivre l'accueil gratuit des élèves danseurs dans certains cours collectifs de l'EIM ciblés chaque année (exemple : FM, ukulélé, accompagnement guitare, teens band) **et réciproquement (cours de débutants en jazz et en contemporain).**
  - Valoriser davantage d'actions chorégraphiques dans « La tournée des Sucs ».
    - > difficultés : il faut des lieux adaptés aux croisements musiciens / danseurs sur le plan de l'espace et de l'accueil-équipement.
- 2) Favoriser le choix du cursus diplômant
- Maintien d'une aide de la CCDS versée directement à l'AYD sur les inscriptions en cursus diplômant (actuellement 30€)
  - Flécher un budget annuel porté par l'APE « Piccolo saxo et Cie » (500€ max) sur des projets pédagogiques dédiés aux élèves en cursus diplômant danse (stage, master class, sortie...). Ces actions pourraient être ouvertes aux autres élèves de l'AYD et des associations de danse des Sucs sur participation financière.
  - Expliquer et dédramatiser le cursus diplômant et les examens par une mini-conférence annuelle en décembre.
  - Inviter les élèves aux examens départementaux publics de fin de cycle 2
  - Initier des collaborations départementales entre cursus diplômant danse (échanges, stages, rencontres..)

### 3) Promouvoir la danse sur les Sucs

- Au même titre que la CCDS propose 18H interventions musicales en milieu scolaire, mettre en place **1H hebdomadaire de « danse à l'école » financée par la CCDS** (pédagoge et frais de déplacements depuis Yssingeaux). Un.e professeur.e de danse interviendrait 1H par semaine dans une classe de primaire du territoire des Sucs pour un trimestre, pendant le temps scolaire et au sein de l'établissement scolaire. 3 classes pourraient bénéficier de cette action chaque année. Comme pour les interventions musique, les instituteurs.trices feraient leurs vœux en juin de l'année précédente. Chaque projet danse pourrait se terminer par une prestation des scolaires aux côtés d'une classe de l'AYD. **Ce projet peut également se décliner en crèche. Environ 1400€/an. Projet qui ferait partie de notre P.E.A.C.**

- Projet « comédie musicale » à destination des ados. (projet explicité en amont).
- Projet « danse & cinéma » avec la saison culturelle d'Yssingaux

#### 4) Projection de l'enseignement danse

(volumes horaires maximum selon préconisations départementales)

- Rappel : le cursus complet danse implique la pratique hebdomadaire de 2 disciplines croisées (ex : jazz / classique) + épreuves dans les 2 disciplines aux examens. (avec choix d'une dominante en cycle 2). Nous ne sommes pas obligés de proposer la dominante dans toutes les disciplines et pouvons décider de ne proposer le cursus diplômant cycle 2 qu'en jazz ou qu'en classique par exemple.
- Voir tableau ci-après :

<b>Enfance</b> (cours auto-financés si 9 élèves inscrits pour un taux horaire enseignant à 40€)	
Eveil 1	30 min
Eveil 2 (4-5 ans)	45 min
Initiation 6/7ans (musique danse)	1H (30 min avec musicien)
<b>Classique (les cours mixent les cursus &amp; les open)</b>	
1 <sup>o</sup> année (à partir de 8ans)	1H15
2 <sup>o</sup> et 3 <sup>o</sup> année	1H15
4 <sup>o</sup> année	1H30
5 <sup>o</sup> et 6 <sup>o</sup> année (= 2C1 - 2C2)	2 x 1H30
7 <sup>o</sup> année et + (= 2C3 - 2C4)	2 x 1H30
<b>Jazz (les cours mixent les cursus &amp; les open)</b>	
1 <sup>o</sup> année (à partir de 8ans)	1H15
2 <sup>o</sup> et 3 <sup>o</sup> année	1H15
4 <sup>o</sup> année	1H30
5 <sup>o</sup> et 6 <sup>o</sup> année (= 2C1 - 2C2)	2 x 1H30
7 <sup>o</sup> année et + (= 2C3 - 2C4)	2 x 1H30
<b>Contemporain (les cours mixent les cursus &amp; les open)</b>	
1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> année (à partir de 8ans)	1H
3 <sup>o</sup> et 4 <sup>o</sup> année	1H
<b>Autres</b>	
Danse à l'école	1H
Comédie musicale (ados de la 4 <sup>o</sup> à la terminale)	1H
Ateliers chorégraphiques pour ados	1H
Salsa 1	1H
Salsa 2	1H
Cours adultes classique	1H
Cours adultes jazz	1H
<b>Cours avec EIM</b>	<b>23H de cours hebdo (coût pédagogique autour de 30 000€ /an) dont Subvention Dptale = 10 000€</b>

#### 5) Budget CCDS alloué à la danse

2022 : sur présentation de justificatifs et d'un état récapitulatif en juin, compléter le coût cursus diplômant / frais d'examen au-delà de la subvention Départementale (environ 1 500€)

**2022 – 2027 : Progressivement, sur la durée du projet d'établissement, une aide financière de la CCDS dédiée à l'enseignement de la danse pourra être attribuée à l'AYD. Cette subvention pourra aller jusqu'à égaler celle du Département selon les objectifs et réalisations annuelles mises en place. La convention entre CCDS et AYD veillera à préciser les termes, procédures, calendriers et justificatifs nécessaires pour la mise en place de ce nouveau dispositif.**

Il est important de donner une visibilité financière au partenariat AYD / EIM afin de calibrer les projets et les enseignements mis en place. La Part de la CCDS comprendrait l'heure musique/danse, l'aide financière aux inscriptions en cursus diplômant (30€/élève), les frais d'examens, la pédagogie.

L'association aurait à sa charge – de façon intégrale – les cours liés à l'enfance, aux adultes, aux disciplines de danse hors conservatoire (salsa, zumba, hip hop...), l'organisation des galas (costumes, techniques, sacem), etc...

## **B) ÉDUCATION CULTURELLE, DES ACTIONS AUPRÈS DE PUBLICS NON INSCRITS**

En synergie avec l'Enseignement, l'Education Artistique et Culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous à la vie artistique et culturelle par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. L'EAC implique - dans le cadre de Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) - la mobilisation de l'ensemble des acteurs artistiques, culturels, associatifs d'un territoire. En cohérence avec le dernier Schéma Départemental, les Etablissements d'Enseignement Artistique se sont déjà engagés dans la mise en place de PEAC, notamment en direction des jeunes. Ces expériences passées, mais également les évolutions des attentes poussent aujourd'hui les écoles à poursuivre cet investissement auprès des publics non inscrits.

Cf. annexe PEAC

## Répondre à une demande croissante par la mise en route d'un 2° orchestre à l'école

- Rappel :

Fonctionnement par semestre pour une classe de cycle 2 sur demande de l'instit.

Mise à disposition offerte par la CCDS de 2 enseignants (dont la dumiste) pour 1H hebdomadaire et d'un parc instrumental.

Restitution finale aux côtés d'orchestre de l'EIM ou d'amateurs des Sucs.

Aide du Département sur le poste de dumiste.

Demande de Retournac de « systématiser » un semestre sur Retournac / Jussac / Veyrines afin d'alimenter la CHAM du collègue.

- Proposition :

En 2022 puis en 2023 : flécher 2500€/an du budget d'investissement de l'EIM sur ce dispositif

2023 : flécher une 2° heure de la dumiste sur ce dispositif (aide du département)

2023 : financer 1H hebdo pour un prof multi-instrumentiste soit un coût CCDS d'environ 1400€/an

## « la Tournée des Sucs »

- Potentiel artistique de l'équipe pédagogique à valoriser : concerts d'été sur Yssingeaux, création de spectacles sur demande, créations possibles pour les tout-petits, etc...
- Envisager d'étendre à d'autres événements culturels de la CCDS : « la Tournée des Sucs » deviendrait la saison culturelle intercommunale en récapitulant les offres artistiques et culturelles impliquant la collectivité (EIMD, EAC, réseau bibliothèques, etc...)
- Diffusion trimestrielle ou semestrielle sur internet, réseaux sociaux, tracts papier, newsletters. **Gestion conjointe d'un professeur (tps dédié) + secrétariat de la CCDS.**

## Des activités culturelles en dehors de nos murs :

- Flécher un temps d'activités culturelles en dehors de nos murs pour un enseignant formé et volontaire : 1H hebdo partageable entre activités périscolaires + tickets loisirs + interventions au RPE & proposition d'une chorale éphémère en milieu social. Cette heure ne serait pas portée dans le budget école de musique mais répartie dans les autres services de la CCDS ou facturée à des prestataires extérieurs (collectif Dis-moi par exemple).
- Impliquer davantage l'équipe enseignante dans les propositions d'activités tickets loisirs aussi bien à destination des particuliers que des CLSH.

## **C) EDUCATION ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE REPOSENT SUR L'ÉQUIPE E.I.M. :**

Bien que présenté en dernière partie, le sujet des moyens humains oeuvrant pour l'EIMD est capital. Qu'il s'agisse de la gestion, l'administration, la communication, l'aspect informatique ou la partie pédagogique, il est évident qu'un fonctionnement de qualité du service repose sur une équipe stable, investie, polyvalente, compétente et reconnue.

### **Service Administratif & informatique :**

La gestion administrative d'une école de musique prend un temps important, indispensable et incompressible. Exemple des autres EIM en catégorie 3 :

- Brioude : directeur TC, secrétariat TC, temps partiel d'accueil + logiciel Imuse
- Marches-du-Velay / Rochebaron : directeur TC, secrétariat TC, régisseur (TC) + logiciel Imuse

> CCDS : direction 75%, comptabilité / communication / secrétariat partagés entre plusieurs agents de la CCDS, informatique / numérique (sous traitance informatique de la CCDS).

La gestion administrative de l'EIM des Sucs nécessite un temps administratif plus important que celui prévu en 2021 / 2022.

D'une part en terme de secrétariat – communication afin de soulager une direction également en responsabilité de la culture et de l'éducation. Le fonctionnement peut être revu en interne avec des agents administratifs de la CCDS (création d'une newsletter, communication avec les familles, confirmation d'inscription...), Un enseignant pourrait également se voir confier la gestion des examens et l'organisation interne de la « Tournée des sucs ».

D'autre part, sans utilisation d'un logiciel dédié, la gestion numérique de l'établissement implique une intervention croissante d'un agent administratif formé par pic d'activité (inscription, fin d'année) et un temps d'informaticien est à définir pour la nécessaire mise à jour annuelle des bulletins d'inscription en ligne.

**Enfin, avec 0H30 hebdo (soit 0H50 administrative), un enseignant de catégorie A pourrait légitimement venir en appui de la direction sur la Tournée des Sucs et les examens départementaux.**

## Une équipe enseignante artiste et formatrice.

L'équipe pédagogique de l'EIMD a un fort potentiel artistique. Sachant qu'il est primordial que des élèves voient leur enseignant jouer, un « catalogue » de propositions de groupes incluant nos professeurs a été édité dans le précédent projet d'établissement. Il est important que les communes s'en saisisse et qu'il soit davantage diffusé. Ex : mise en place de concerts d'été sur Yssingaux les samedis de juillet et août 2022 programmant des enseignants de l'EIMD. Tout le monde y est gagant : les professeurs sont ravis d'être programmés, la saison culturelle valorise un potentiel local avec des tarifs associatifs attractifs.

De la même façon, notre équipe pédagogique peut avoir un potentiel de formateur. L'intervenante en milieu scolaire propose de mettre en place des formations en éveil musical sous 2 formats

- Formation des enseignants volontaires pour les aider à proposer des ateliers d'éveil, jeux, manipulations auprès d'un public très jeune ou de sénior en EHPAD. 1 journée de formation en interne suffirait et serait accompagnée de fiches types et d'une séance d'observation. (budget formation de la CCDS)
- Formation pour les personnels petite enfance, les instituteurs.rices, les animateurs en hôpital / EHPAD / foyer handicap / personnels bibliothèques pour leur donner des pistes d'exploitation d'une malle d'éveil musical, des jeux sonores, des ateliers fabrications d'instrument, d'activités peinture/musique... Prévoir 2 journées / an (à facturer aux participants ou à prendre dans le temps d'interventions scolaires de la dumiste)

## Ressources Humaines : besoin d'une lisibilité et de perspectives claires pour les enseignants en musique.

L'équipe pédagogique est la force principale de notre établissement. Son maintien, sa vitalité et sa bonne santé sont une nécessité absolue.

### 1) salaires

Les salaires sont basés sur les grilles indiciaires de la fonction publique territoriale selon les diplômes des agents. Dans l'enseignement artistique, les enseignants sont en catégorie B (AEA) ou en catégorie A (PEA). À la CCDS, les salariés sont répartis selon 4 niveaux dans l'ordre croissant :

1 - Enseignant avec D.E.M.

3 - Enseignant à D.E. 1<sup>o</sup> classe

2 - Enseignant à D.E. 2<sup>o</sup> classe

4 - Enseignant PEA

Selon leur ancienneté et leur type de contrat, les enseignants avancent dans les échelons. Il est à noter que les agents en C.D.D. ne bénéficient pas d'évolution salariale. (les C.D.D. peuvent être reconduits chaque année pendant une période de 6 ans à la CCDS).

La collectivité a également la possibilité de mettre en place des conventions avec les enseignants auto-entrepreneurs.

Enfin, les agents titulaires ailleurs sont rémunérés sur la base salariale de leur employeur principal.

## 2) contrats et titularisation

Les enseignants de l'EIM des Sucs sont employés soit en CDD, soit en CDI ou titularisés. Le CDI est automatiquement proposé aux agents au bout de 6 ans de CDD. Dans le cadre d'un C.D.I., l'évolution du salaire à l'échelon supérieur se fait lors d'une rencontre agent/employeur **tous les 2 ans.**

Titularisation : La CCDS, collectivité de moins de 20 000 habitants, souhaite conserver un certain contrôle sur le nombre d'agents titulaires. Suite à l'ancien usage, le seuil de 7 enseignants titulaires reste le garde-fou fixé. Néanmoins, selon les cas à venir, des dérogations exceptionnelles à ce règlement pourront être envisagées.

Le volume horaire de titularisation peut être revue à la hausse ou à la baisse si les enseignements dispensés par l'agent connaissent une évolution importante et pérenne.

## 3) Régime indemnitaire

Dans la Fonction Publique Territoriale, la filière de l'enseignement artistique ne fait pas partie du RIFSEEP. Les agents peuvent éventuellement bénéficier de l'Indemnité de Suivi d'Orientation et d'Evaluation des élèves qui se divisent en une part fixe et une part variable. **Au sein de la CCDS, l'ISOE partie fixe est mise en place en 2022 pour les agents titulaires à tps complet.**

La CCDS attribue en outre une prime de fin d'année à tous ses agents au prorata du volume horaire effectué.

## 4) Collaboration avec Mézenc & Agglo

Depuis plusieurs années, nous travaillons avec les collectivités voisines à la mutualisation de nos équipes. Cette collaboration permet d'aligner les contenus des contrats entre employeurs voisins, de faciliter recrutement et remplacement, d'envisager plus sereinement titularisation et avancement, de sédentariser les agents sur nos territoires en offrant des temps de cours plus importants. **Sept 2022 : départ en retraite du professeur de saxophone. Recrutement avec l'agglo du Puy-en-Velay qui embauche un TC (16H dédié au CRD + mise à disposition de 4H pour les Sucs).**

Autres informations :

2022 / 2023 : Officialisation et structuration du groupe de directeurs des établissements artistiques de Haute-Loire (création d'une association). Proposition faite au Département et Mise en œuvre accompagnée par une prochaine formation DLA départementale.

2023 / 2024 : Travail du réseau de directeurs pour mutualiser un poste de pianiste accompagnateur au pro-rata des besoins de chaque école.

## D) CALENDRIER DES ACTIONS PROPOSÉES & ÉCHÉANCIER FINANCIER

Afin de réaliser et mettre en œuvre l'ensemble de ces actions, le tableau ci-après permet de saisir rapidement les propositions, le calendrier prévisionnel et un échéancier financier.

Pour mémoire, le Schéma Départemental d'Enseignement et d'Education Artistique sera voté en Juin 2022. Le présent projet d'établissement pourra être aménagé selon les termes du SDEEA.

2021 / 2022		coût CCDS	Date
<input type="checkbox"/>	Conventions avec les partenaires (AYD, orchestre amateurs, saison culturelle, CDMDT43, autres EIM)	Temps administratif	Avril – juillet 2022
<input type="checkbox"/>	Préparation pour la mise en place du Pass Culture (15-18 ans)		Avril – Mai 2022
<input type="checkbox"/>	Rencontres avec Agglo du Puy-en-Velay pour évoquer le recrutement en saxophone et revoir la convention (notamment leur prise en charge vis-à-vis des familles du Pertuis)		
<input type="checkbox"/>	Convention pour prévoir la possibilité de paiement avec le Pass culture pour les 15 – 18 ans à la rentrée sept 2022		Convention en Avril 2022
<input type="checkbox"/>	Formation Interne par la dumiste auprès des collègues pour l'éveil musical (1 journée)	0€	Sept 22
2022 / 2023		coût CCDS	Date
<input type="checkbox"/>	Nouvelle plaquette EIMD affichant la participation financière de la CCDS pour l'EIMD (+répartition Dpt & familles)	0€	Juin 2022
<input type="checkbox"/>	Réflexion sur une Newsletters pour diffuser autrement la « Tournée des Sucs »	Tps admin.	Sept- Nov 2022
<input type="checkbox"/>	0H30 hebdo professeur PEA dédiée Tournée des Sucs & Examens	850€ / an	Sept 2022
<input type="checkbox"/>	Ouverture d'une classe de chant (selon effectif) = 3H / 6 inscrits minimum après sondage en Avril 2022	2 600€	Sept 2022
<input type="checkbox"/>	Ouverture de cours d'éveil / chorale sur Araules (minimum 9 inscrits) après sondage en avril2022	0€	Sept 2022
<input type="checkbox"/>	Ouverture de classe d'éveil sur Lapte, St Maurice & Retournac (minimum 9 inscrits) après sondage en Avril 2022	0€	Sept 2022
<input type="checkbox"/>	Ouverture d'un cours collectif (ukulélé ou guitare) sur Lapte et Retournac (minimum 9 inscrits) après sondage en Avril 2022	0€	Sept 2022

O	Ouverture d'un cours collectif aux lycées PEPY & ESCY (minimum 9 inscrits) après sondage en Avril 2022	0€	Sept 2022
O	Locaux Lapte, St Maurice & Retournac : concertation avec mairie (accessibilité, qualité d'accueil, adaptation)	/	Sept 2022
O	Réflexion salle musiques actuelles / studio sur Yssingeaux / concertation avec mairie	/	Courant 22/23
O	Budget investissement à 6000€ incluant 2 500€ pour la mise en place d'un 2° orchestre à l'école	6 000€ habituels	Courant 22/23
O	Mise en place d'une section comédie musicale (entre 10 & 20 élèves) après sondage en Avril 2022 et Tickets Loisirs.	2 500€	Sept 2022
O	0H30 hebdo enseignant pour accompagner la fanfare de Lapte	700€	Sept 2022
O	Projet fédérateur musiciens élèves – profs – amateurs Noël 2022	/	Déc 2022
O	Budget enseignement Danse sur justificatifs et selon effectif (pour financer notamment 1H cours musique/danse et 1H d'opération danse à l'école + examens)	2 500€ (estimation)	Nov 2022 (1er acompte)
O	1H activités culturelles hors les murs partageable entre périscolaire, RPE, tickets loisirs, CLSH & milieu social	1 400€ répartis dans les autres services de la CCDS	
O	Proposition de Formation éveil pour les instits, personnels petite enfance, bibliothèque et médico-social avec la dumiste (2 j)	Eventuelles recettes si nous facturons ?	
<b>2023 / 2024</b>		<b>coût CCDS</b>	<b>Date</b>
O	Equipement d'une salle musiques actuelles / studio sur Yssingeaux	2 000€ investissement	Sept 2023
O	Mise en place d'un 2° orchestre à l'école coût à prévoir pour 1 enseignant (1H hebdo)	1 400€	Sept 2023
O	Budget investissement à 6000€ incluant 2 500€ pour la mise en place d'un 2° orchestre à l'école + 3 000€ pour musiques actuelles	6 000€ habituels	Courant 23/24
O	Budget enseignement Danse sur justificatifs et selon effectifs	5 000€ (estimation maximum)	Nov 2023
O	La Tournée des Sucs, une identité culturelle intercommunale	Tps administratif	Automne 2023
<b>2024 / 2025</b>		<b>coût CCDS</b>	<b>Date</b>
O	Budget enseignement Danse sur justificatifs et selon effectif	7 500€ (estimation maximum)	Nov 2024
O	Baisse du budget investissement	5 000€	2024 / 25
<b>2025 / 2026</b>		<b>coût CCDS</b>	<b>Date</b>
O	Budget enseignement Danse sur justificatifs et selon effectif pouvant aller jusqu'à égaler l'aide du Département	10 000€ (estimation maximum)	Nov 2025
O	Baisse du budget investissement	4 000€	2025 / 26
<b>2026 / 2027</b>		<b>coût CCDS</b>	<b>Date</b>
O	Budget enseignement Danse sur justificatifs et selon effectif avec Bilan des cursus et des actions menées.	10 000€	Nov 2026
O	Réflexions sur un auditorium / salle permettant musique & danse en simultané / grands orchestres avec public nombreux	À etudier pour prochain projet d'établissement	
O	Budget investissement	4 000€	2026 /27

<b>2022 / 2027 : Perspectives RH accompagnant le travail de l'équipe pédagogique</b>	
<input type="checkbox"/>	Régime indemnitaire : attribution de l'ISOE (sous conditions)
<input type="checkbox"/>	Règlement de titularisation des agents
<input type="checkbox"/>	Règlement des taux horaires selon la qualification (DEM / DE 1° classe / 2° classe / PEA)
<input type="checkbox"/>	Mise en place d'un CDI après 6 ans de CDD
<input type="checkbox"/>	Evolution des salaires pour les agents en CDI sur rdv tous les 2 ans
<input type="checkbox"/>	Possibilité de passage de la Direction en catégorie A

L'une des idées centrale du projet d'établissement étant de limiter les dépenses et diversifier les recettes, l'impact financier prévisionnel doit rester sous contrôle. Les actions pédagogiques et recherches entreprises par l'équipe enseignante ont pour objectif d'accueillir plus d'élèves tout en limitant les heures d'enseignement.

### **Le Numérique :**

Le sujet de la modernité n'a pas été abordé dans ce projet d'établissement.

Au sortir des périodes de confinements et d'enseignement à distance, une certaine overdose de numérique est ressentie pas les enseignants et par les usagers. Il n'en demeure par moins que la technologie nous a permis de maintenir entre 75 et 80% de notre enseignement pendant plusieurs mois !

Le numérique n'est donc pas placé au coeur de notre projet d'établissement, mais il nous semble important de rester en alerte et de ne pas passer à côté de nouveautés. Le Conservatoire du Puy-en-Velay est pilote en la matière et l'école de musique de Solaure est tête de ligne de la thématique, présentée comme « école connectée ». Aux côtés de ces voisins, nous maintenons une alerte pédagogique sur les nouveaux dispositifs existants. Dans ce sens, l'équipe pédagogique reçoit régulièrement des propositions de formations.

Par ailleurs, il est important de signaler que nous sommes récemment monter en puissance avec l'acquisition des tablettes IPAD (investissement progressif prévu), que nous avons mis en place des inscriptions musique en ligne, créé un espace virtuel de l'EIMD important sur le site internet de la CCDS, créé un compte facebook et que nous tâchons d'être réactifs lors de dispositifs d'aides publiques permettant de favoriser l'équipement.

Enfin, dans un soucis écologique et/ ou social, la mise en place d'enseignement en format numérique peut être une solution à envisager.

**Annexe : Liste des partenaires & conventions avec l'EIM des Sucs**

# CONCLUSION

La rentrée de Septembre 2021 est porteuse de nombreux espoirs et ce, malgré 2 années perturbées par la crise COVID : hausse des effectifs (218 élèves), succès des ateliers petite enfance, implication renforcée de l'équipe pédagogique (enseignement à distance), amélioration et diversités des modes de communication. L'équilibre entre Enseignement artistique et Education Culturelle est un des enjeux de demain. L'établissement d'enseignement artistique doit poursuivre ses missions premières, s'ouvrir et se montrer plus facile d'accès tout en évitant de devenir un produit de consommation.

L'association « Piccolo, saxo et Cie » prend ses multiples rôles au sérieux et apporte une aide financière croissante aux familles dans le besoin, un soutien logistique primordial dans l'organisation des nombreux projets pédagogiques, un support indispensable pour l'assurance, la gestion et l'entretien du parc instrumental.

Le département a été porteur de Schémas d'enseignement stimulants et cohérents. Les efforts des collectivités pour se maintenir dans le cadre départemental ont porté leurs fruits. Fortement sollicité, le réseau des directeurs est devenu une véritable pierre angulaire de la politique culturelle de Haute-Loire renforçant des liens professionnels et amicaux, favorisant des élans de solidarité entre écoles de musique voisines, favorisant l'implication et la sédentarisation des équipes enseignantes. De très nombreux projets artistiques ont vu le jour et ont permis aux jeunes de tisser des liens tout en s'ouvrant au monde.

Il est difficile de savoir ce que l'avenir nous réserve. Néanmoins, favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre semble une préoccupation générale et une envie constante des familles, des élus. Ce projet d'établissement est avant tout un outil de communication, un support de réflexions, un témoignage d'échanges permettant d'envisager une stratégie de politique culturelle sur les Sucs. Ainsi, ce document est à la fois l'occasion de faire un état des lieux de la structure, de mettre en valeur ses atouts, d'anticiper ses faiblesses.

La tentation est alors forte de lancer plusieurs chantiers, de s'éparpiller dans diverses problématiques.

Mais, par dessus tout, notre établissement doit être un lieu de rencontres, de partages, d'apprentissage, d'enrichissement, d'épanouissement, de créations, d'émotions, d'égalité et de fraternité. La fréquentation de nos couloirs le samedi matin est la preuve tangible de ce mélange, de cette mixité.



*Master Class avec Kirk JOSEPH (soubasophoniste de la Nouvelle-Orléans en 2019/2020)*

Pour garder en mémoire le cœur de notre projet, de notre vocation, de notre métier, citons PLATON : « La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée ».

# ANNEXES

**Pour le Projet détablissement en ligne, les annexes sont disponibles sur demande à**

**[ecoledemusique@cc-des-sucs.fr](mailto:ecoledemusique@cc-des-sucs.fr)**

1 - l'école de musique & de danse des Sucs : un carrefour

2 - Propositions de Tarifs 2022 / 2023

3 – Le Parcours d'Education Artistique et Culturel d'un citoyen des Sucs (PEAC)

4 – Liste des partenaires / conventions de l'EIM des Sucs

5 – Sondages Mai 2022 sur Lapte / Grazac, Retournac / Beaux / Veyrines / Charrée / Jussac, St Maurice de Lignon, Araules / Recharinges, collèges et lycées Yssingeaux

6 – Conventions avec les différents partenaires